

# INSCRIPTION ALSH JUILLET – AOÛT 2020

**Vous pouvez vous inscrire à l'ALSH sur le portail BL. Enfance**

(<https://portail.berger-levrault.fr/MairieJullouville50610/accueil>) ou vous pouvez compléter cette fiche **avant le 29 juin** et nous vous aiderons dans cette démarche.

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... à .....

**Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis en journée complète ou en demi-journée au Centre de loisirs.**

**Une garderie est proposée le matin et le soir de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.**

**Dossier complet à rendre** (fiche d'inscription et fiche sanitaire) au centre de loisirs.

Le programme d'activités sera diffusé prochainement.

Jour	JUILLET																			
	L	M	M	J	V	L	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	
	6	7	8	9	10	13	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31	
<b>Journée</b> (avec repas)																				
<b>Matin</b> (avec repas)																				
<b>Matin</b> (sans repas)																				
<b>Après-midi</b> (avec repas)																				
<b>Après-midi</b> (sans repas)																				
<b>Moyenne sortie journée</b>																				
<b>Grande sortie journée</b>																				

Jour	AOÛT																	
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M
	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26
<b>Journée</b> (avec repas)																		
<b>Matin</b> (sans repas)																		
<b>Matin</b> (avec repas)																		
<b>Après-midi</b> (avec repas)																		
<b>Après-midi</b> (sans repas)																		
<b>Moyenne sortie journée</b>																		
<b>Grande sortie journée</b>																		

Je, soussigné(e) ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et certifie avoir pris connaissance des conditions d'accueil de l'ALSH et du protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.

**CONTACT : Tel : 02.33.51.76.67 / Laurent (juillet) 06.37.50.87.03 / Muriel (août) 06.31.30.94.42**

**Email : [alshjullou@gmail.com](mailto:alshjullou@gmail.com)**

Date : ..... / ..... / .....

Signatures des représentants légaux :

Conformément aux règles sanitaires en vigueur, une organisation spécifique a été mise en place afin de limiter la propagation du virus. Parmi les mesures prévues, voici un résumé des plus importantes :

- Les parents ne peuvent pas entrer dans le bâtiment.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les gestes barrières et mesures de distanciation sont rappelés régulièrement.

**Attention, en raison des caractéristiques propres aux accueils collectifs de mineurs, nous ne pouvons garantir la distanciation totale des enfants.**

Ces mesures peuvent évoluer en fonction des consignes gouvernementales et nos contraintes d'organisation. Notre équipe d'animation reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.